

**Décision**

**Contrat de prestation de services  
SARL FLP Entretien des espaces verts  
Château de Chantereine**

Le Maire de la commune de Criel-sur-Mer,

**Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
- les délibérations n°2020-05/05 et n°2022-06.22 du Conseil municipal relatives aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire,

**Considérant :**

- la nécessité d'entretenir les espaces verts du Château de Chantereine (tontes, tailles des haies et massifs) pour l'année 2026,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** de signer un contrat de prestation de services avec la SARL FLP, dont le siège social est 25 rue Chassepot 76910 Criel-sur-Mer, pour l'entretien des espaces verts au Chateau de Chantereine (tontes, tailles des haies et massifs),

**Article 2 :** la prestation pour l'année 2026 s'élève à la somme de 12 500 € HT et comprend :

- Tonte de mi-mars à octobre pour un montant de 7 000 € HT (20 prestations),
- Taille des haies, 2 fois par an en mai et septembre, pour un montant de 1 600 € HT,
- Entretien et taille de massifs et allées pour un montant de 3 900 € HT.

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services et le Trésorier public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** la présente décision est transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Criel sur Mer, le 2 mars 2026

Le Maire,

Alain Trouessin

